



Commune de  
**Val-de-Ruz**

# RÉAMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DE FENIN ET DES RUES DESSOUS-LA-VY ET JEAN-DE-TRIBOLET

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un  
crédit d'engagement de CHF 2'850'000

Version : 1.0 – TH 681460

Auteur : Conseil communal

Date : 10.04.2024



## Table des matières

1.	Résumé.....	5
2.	Contexte général.....	6
3.	Tronçon concerné .....	6
3.1.	Instruments de planification supérieure .....	7
3.2.	Objectifs de l'étude.....	8
4.	Situation actuelle et perspectives.....	9
4.1.	Résumé de la situation .....	9
4.2.	Perspectives.....	10
5.	Appréciation et objectifs.....	11
5.1.	Appréciation .....	11
5.2.	Objectifs.....	11
6.	Travaux : nature et coût.....	11
6.1.	Conception directrice des aménagements .....	11
6.1.1	Régime des circulations.....	11
6.1.2	Mobilité piétonne.....	13
6.1.3	Portes d'entrée sur la route cantonale.....	15
6.1.4	Arrêts de bus LHand .....	16
6.1.5	Stationnement.....	16
6.1.6	Nature et paysage .....	17
6.1.7	Petit patrimoine.....	18
6.2.	Types d'aménagements envisagés .....	18
6.2.1	Réaménagement du carrefour de la Route des Meillerets .....	18
6.2.2	Aménagement d'une place végétalisée .....	19
6.2.3	Suppression des passages pour piétons .....	19
6.2.4	Pose de conteneurs enterrés.....	20
6.2.5	Accès à la parcelle de l'immeuble n° 7 .....	20
6.2.6	Puits sur la parcelle 401.....	20
6.3.	Secteurs et points d'intérêts.....	20
6.3.1	Secteur entrée nord .....	22
6.3.2	Secteur carrefour.....	23
6.3.3	Secteur arrêts de bus.....	25
6.3.4	Secteur entrée sud .....	26
7.	Réseaux souterrains des eaux usées et eaux claires.....	27
7.1.	Description du concept d'évacuation .....	27
7.2.	Mesures à réaliser dans le cadre du projet.....	28
7.2.1	Collecteurs des eaux usées.....	28
7.2.2	Collecteurs des eaux claires.....	28
7.3.	Raccordement des biens-fonds .....	30



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF

2'850'000

8.	Autres réseaux .....	30
8.1.	Eau potable .....	30
8.2.	Réseau électrique .....	31
8.3.	Éclairage public .....	32
8.4.	Télécommunications.....	32
9.	Stabilité des murs le long de la route cantonale.....	33
10.	Organisation du projet et répartition des coûts .....	33
11.	Calendrier .....	34
12.	Conséquences financières.....	35
12.1.	Compte des investissements .....	35
12.2.	Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune .....	35
13.	Impact sur le personnel communal .....	36
14.	Vote à la majorité qualifiée du Conseil général .....	36
15.	Conclusion .....	36
16.	Projet d'arrêté.....	37
17.	Annexes.....	38
17.1.	Devis estimatif – part communale.....	38
17.2.	Patrimoine et IVS .....	39

## Liste des abréviations principales

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
<b>DP</b>	<i>Domaine public</i>	<b>PGEE</b>	<i>Plan général d'évacuation des eaux</i>
<b>EMS</b>	<i>Etablissement médico-social</i>	<b>RACN</b>	<i>Recensement architectural du canton de Neuchâtel</i>
<b>IVS</b>	<i>Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse</i>	<b>RC</b>	<i>Route cantonale</i>
<b>LHand</b>	<i>Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées</i>	<b>RUFCE</b>	<i>Règlement d'utilisation du fonds cantonal des eaux</i>
<b>PDCMC</b>	<i>Plan directeur cantonal de mobilité cyclable</i>	<b>SCTR</b>	<i>Service cantonal des transports</i>
<b>PDR</b>	<i>Plan directeur régional</i>	<b>SPCH</b>	<i>Service des ponts et chaussées</i>
<b>PE</b>	<i>Polyéthylène, c'est-à-dire, les conduites en « plastique » noires</i>	<b>TTC</b>	<i>Toutes taxes comprises</i>
<b>Polpon</b>	<i>Siège à la commission Polpon des représentants du service des ponts et chaussées, de la Police neuchâteloise et du service cantonal des automobiles et de la navigation</i>		



## Liste des figures et des tableaux

Figure 1 :	Tronçon concerné (source : SITN) .....	6
Figure 2 :	Extrait du plan directeur régional du Val-de-Ruz (source : UrbaPlan) .....	7
Figure 3 :	Extrait du PDCMC, région du Val-de-Ruz (source : CITEC) .....	8
Figure 4 :	Exemples de constats (source : SITN).....	9
Figure 5 :	Création d'un trottoir continu et sécurisé côté Est, reprise de la piste mixte (vélos et piétons), réfection des trottoirs existants, adaptation à la LHand des arrêts de bus, mise en valeur des fontaines (source SITN) .....	10
Figure 6 :	Régime des circulations, portes d'entrées (source : SITN).....	12
Figure 7 :	Placette près du "local du feu, arrêt de bus et trottoir traversant " .....	13
Figure 8 :	Assise du restaurant reliée au trottoir existant et exemple de trottoir traversant .....	14
Figure 9 :	Porte d'entrée Nord .....	15
Figure 10 :	Déflecteur latéral permettant d'introduire la zone 30 .....	16
Figure 11 :	Stationnement complémentaire pour le restaurant (source : SITN).....	17
Figure 12 :	Maintien et restauration de l'allée d'arbres, arborisation de la place du local du feu, bandes végétalisées (source : SITN) .....	17
Figure 13 :	Mise en valeur des quatre fontaines du village .....	18
Figure 14 :	Carrefour de la Route des Meillerets .....	19
Figure 15 :	Secteur complet .....	21
Figure 16 :	Extrait de la norme des gabarits routiers.....	21
Figure 17 :	Orthophoto de la situation existante (source : SITN).....	22
Figure 18 :	Plan du projet d'aménagement .....	22
Figure 19 :	Orthophoto de la situation existante (source : SITN).....	23
Figure 20 :	Plan du projet d'aménagement .....	23
Figure 21 :	Extrait de la norme des gabarits routiers.....	24
Figure 22 :	Orthophoto de la situation existante (source : SITN).....	25
Figure 23 :	Plan du projet d'aménagement .....	25
Figure 24 :	Orthophoto de la situation existante (source : SITN).....	26
Figure 25 :	Plan du projet d'aménagement .....	26
Figure 26 :	Plan PGEE, état actuel / état final (source : Holinger).....	27
Figure 27 :	Tronçons concernés par des interventions (réparations/changements) .....	28
Figure 28 :	Projet de mise en séparatif secteur 1 .....	29
Figure 29 :	Système séparatif « effective » secteur 2 .....	29
Figure 30 :	PGEE – fiche de mesures (source : Holinger) .....	30
Figure 31 :	Projet de renouvellement de la conduite d'eau potable (source : projet Viteos).....	31
Figure 32 :	Projet électrique (source : report selon dwg de Groupe E) .....	31
Figure 33 :	Projet de télécommunication - nouvelles chambres de tirage des câbles (source : projet Swisscom SA) .....	32
Figure 34 :	Coupe type de la répartition des coûts selon la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) (source : SPCH) .....	34
Tableau 1 :	Coûts totaux et amortissement.....	35
Tableau 2 :	Charges d'exploitation .....	35



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF  
2'850'000

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Résumé

---

Dans le cadre de sa planification de réfection des routes cantonales, l'État de Neuchâtel a désigné plusieurs tronçons prioritaires, dont deux font l'objet actuellement d'études sur le territoire communal :

- a) la traversée du village de Fenin (route cantonale (RC) 2170) ;
- b) la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson (RC 1356).

La Commune a été d'emblée approchée par le service des ponts et chaussées (SPCH) pour coordonner les travaux à prévoir pour le village de Fenin.

Les réflexions ayant bien avancé durant l'automne 2023, l'avant-projet a pu être présenté à la Commission des aménagements urbains le 18 décembre 2023. Sur cette base, le bureau d'ingénieurs l'a donc finalisé et en a évalué les coûts. Le présent rapport en résume les tenants et aboutissants.

Les enjeux principaux des discussions préalables ont été les questions de sécurité routière (vitesse, trottoirs, traversées), de transports publics (conformité des arrêts de bus concernant la loi sur l'égalité pour les handicapés - LHand), de mobilité douce, de récupération des sacs poubelles (Molok) et de mise en valeur des places et fontaines.

Le projet inclut la réfection de plusieurs infrastructures, à savoir les eaux usées, les eaux claires, l'eau potable, l'électricité et les lampadaires. Il n'y a pas de besoin particulier pour la fibre optique si ce n'est des remplacements de « gatic<sup>1</sup> ». La Commune y inclut la réfection des chaussées et services pour les rues de Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet, déjà identifiées à cause de leur détérioration.

Compte tenu de sa configuration, l'ensemble du village passe à une modération du trafic à 30 km/h. Les raisons sont le nombre restreint de véhicules par jour (<2'500), l'étroitesse de la route, la mise en place d'un trottoir reliant les trois quartiers au sud (est) de la route cantonale, la sécurité autour du restaurant et la réduction généralisée de la vitesse dans les quartiers. Cette manière de faire évite l'implantation de nombreux panneaux « 30 km/h » dans tout le village.

Le coût des travaux à charge de la Commune est devisé à CHF 2'850'000. Les travaux communaux de génie civil représentent 45%, les eaux claires et usées 25%, l'eau potable 21%. Le solde concerne l'éclairage et travaux divers.

La planification prévoit le début des travaux dès août 2024. La pose des enrobés finaux est agendée en fin d'année 2026.

---

<sup>1</sup> Gatic : couvercle de chambre servant aux services en souterrain (électricité, fibre optique, câbles)



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

### 2. Contexte général

Les travaux prévus par le SPCH pour la RC 2170 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du crédit d'entretien durable des routes cantonales pour la période 2022-2025.

La dernière intervention sur la route cantonale en traversée de Fenin date d'il y a plus de 45 ans. Les derniers travaux sur cette route cantonale reliant Neuchâtel au Val-de-Ruz datent de 2018 et concernaient le secteur entre Vilars et Saules.

À noter que le trafic journalier moyen sur cet axe est d'environ 1'700 véhicules par jour.

### 3. Tronçon concerné

Le périmètre du projet s'étend sur une longueur de 620 m depuis l'entrée du village côté Neuchâtel (sud) et jusqu'à l'entrée du village côté Vilars (nord). Il comprend également la rue « Dessous-la-Vy » (120 m) et la rue « Jean-de-Tribolet » (30 m), y compris le raccordement du collecteur d'eaux pluviales (séparatif) jusqu'au déversoir d'orages situé dans la rue « Grand-Verger ».



Figure 1 : Tronçon concerné (source : SITN)



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

### 3.1. Instruments de planification supérieure

Les deux instruments de planification supérieure, que sont le plan directeur régional (PDR) et le plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC), donnent des indications sur les orientations que le projet a suivies. Celui-ci respecte leurs exigences.

Le PDR classe Fenin dans les villages « versant sud » qui comprennent de nombreuses fermes jurassiennes et ayant conservé un caractère rural.

L'attitude d'urbanisation attendue en lien avec le projet de traversée du village est la valorisation des places de villages et des espaces publics. Elle est illustrée ci-après :

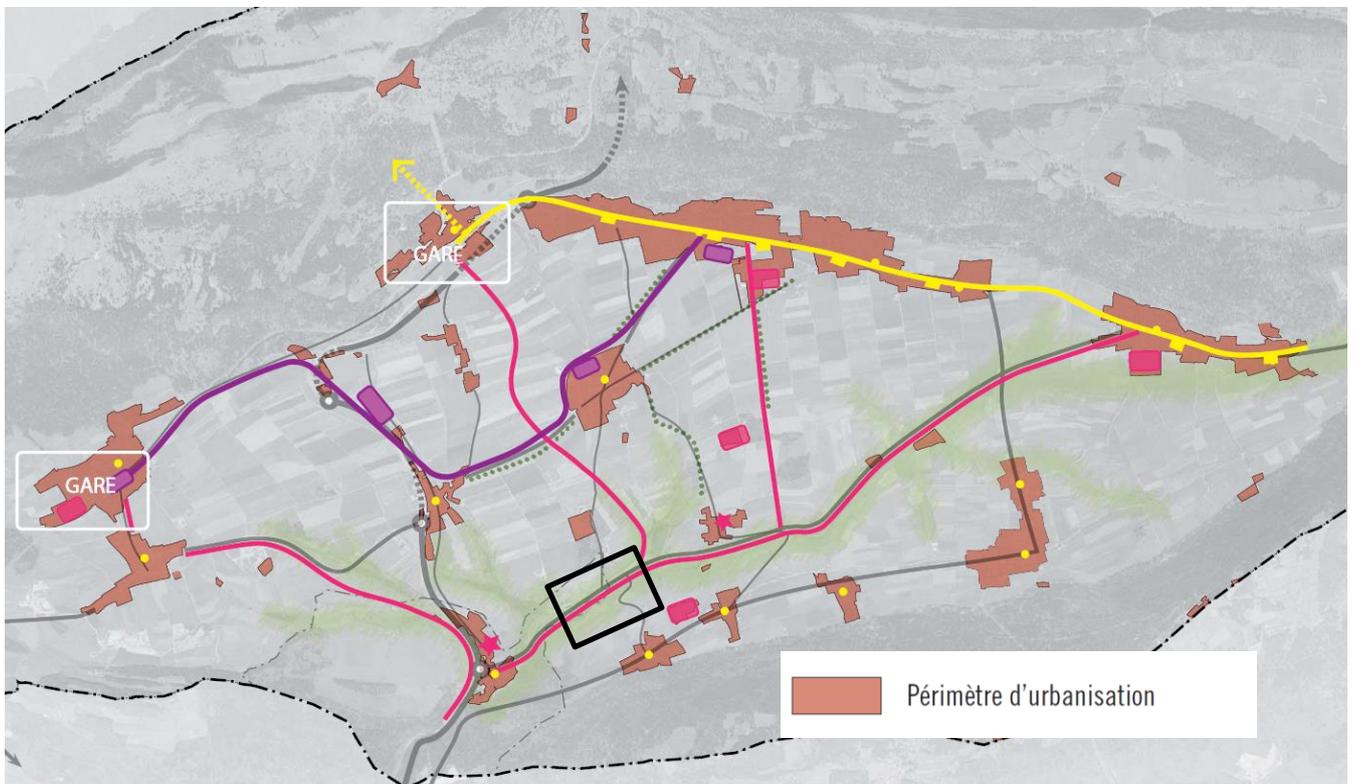


Figure 2 : Extrait du PDR du Val-de-Ruz (source : UrbaPlan)

Le Canton a élaboré le PDCMC en 2017. Ce plan directeur attribue aux quatre régions du canton un « projet phare » qui constitue un axe cyclable structurant pour chacune de ces régions. À Val-de-Ruz, la localité de Fenin est concernée, à son entrée est, par un itinéraire avec simple signalisation (tracé en mixité) comme le montre le plan ci-dessous (en jaune : projet phare).



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF

2'850'000

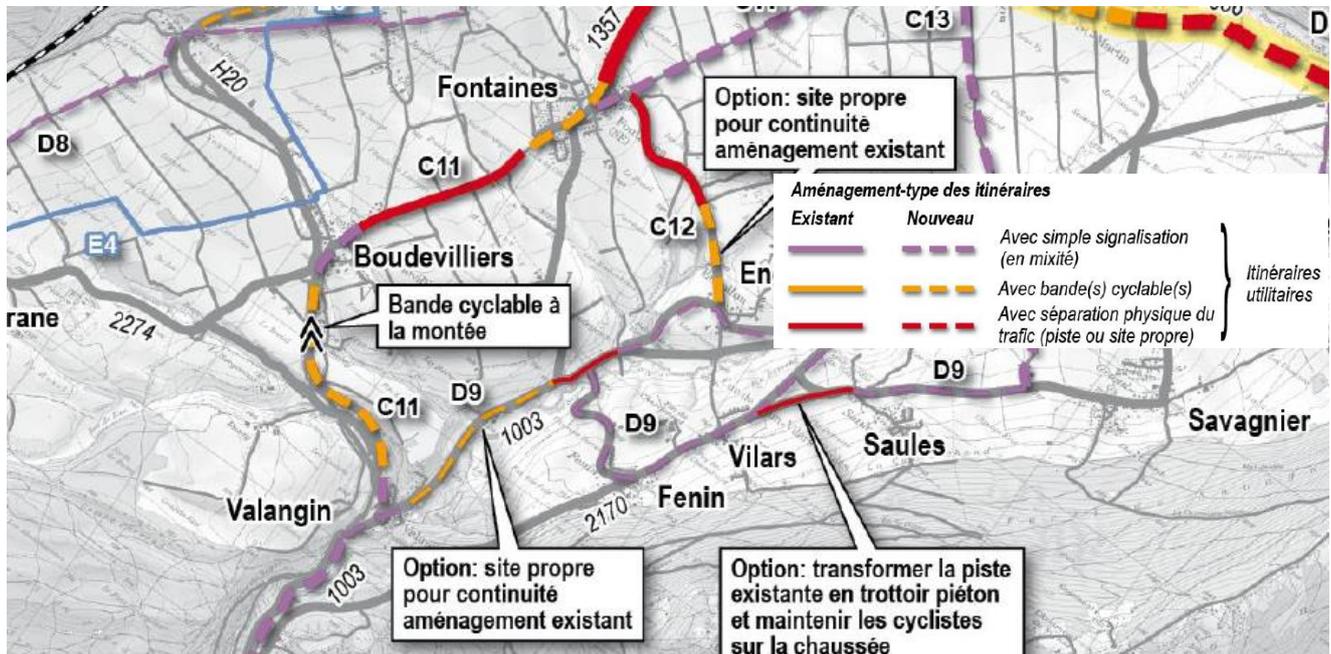


Figure 3 : Extrait du PDCMC, région du Val-de-Ruz (source : CITEC)

### 3.2. Objectifs de l'étude

La première phase de l'étude avait pour but d'établir un diagnostic de l'état actuel en matière de mobilité (système et régime de circulation, stationnement), mais également du point de vue des qualités patrimoniales, urbaines et paysagères.

Sur la base d'un diagnostic consolidé et confirmé par la Commission des aménagements urbains et le SPCH, les objectifs visés ont été définis, puis des propositions d'aménagements ont été développées.

Cette vision globale et cohérente de l'aménagement de surface permettra une réalisation par étapes.

La réfection des conduites souterraines, des canalisations (mesures du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)), du réseau électrique et de l'éclairage public est également prévue, en coordination avec les exploitants spécialisés.



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

### 4. Situation actuelle et perspectives

#### 4.1. Résumé de la situation

Lors de l'avant-projet, les problématiques suivantes ont été relevées :

- la route cantonale d'accès à la localité est étroite, 5.50 m côté Vilars et 5.10 m côté Neuchâtel ;
- l'espace rue à disposition à l'intérieur de la localité est réduit et des élargissements sont difficiles à mettre en œuvre (murs, murets, murs de soutènement, angle de bâtiment, dénivelé, etc.) ;
- les trottoirs sont discontinus ;
- la piste mixte (cycles et piétons) est trop étroite (1.50 m) ;
- les arrêts de bus doivent être mis en conformité (LHand) ;
- le stationnement pour les deux-roues est manquant ;
- le stationnement pour les véhicules légers mérite d'être revu ;
- certains réseaux souterrains doivent être renouvelés.

Afin de pouvoir proposer un projet correspondant au mieux aux particularités du secteur concerné, les éléments suivants ont été étudiés :

- les régimes de circulations ;
- le trafic journalier ;
- les parcours des transports en commun ;
- les déplacements des piétons ;
- le recensement architectural et les éléments du patrimoine historique.

Ces différents constats ont servi de base à l'élaboration d'un projet ayant pour objectif d'améliorer la situation actuelle.



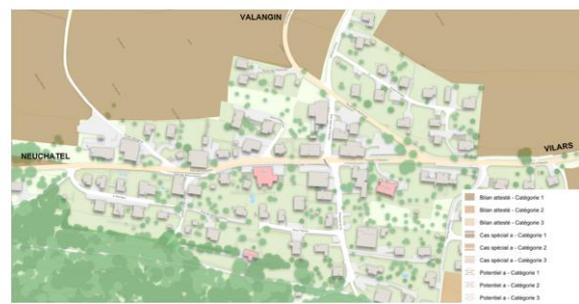
Comptage de trafic



Recensement architectural



Itinéraires de mobilité douce



Surfaces d'assolement

Figure 4: Exemples de constats (source : SITN)



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF

2'850'000

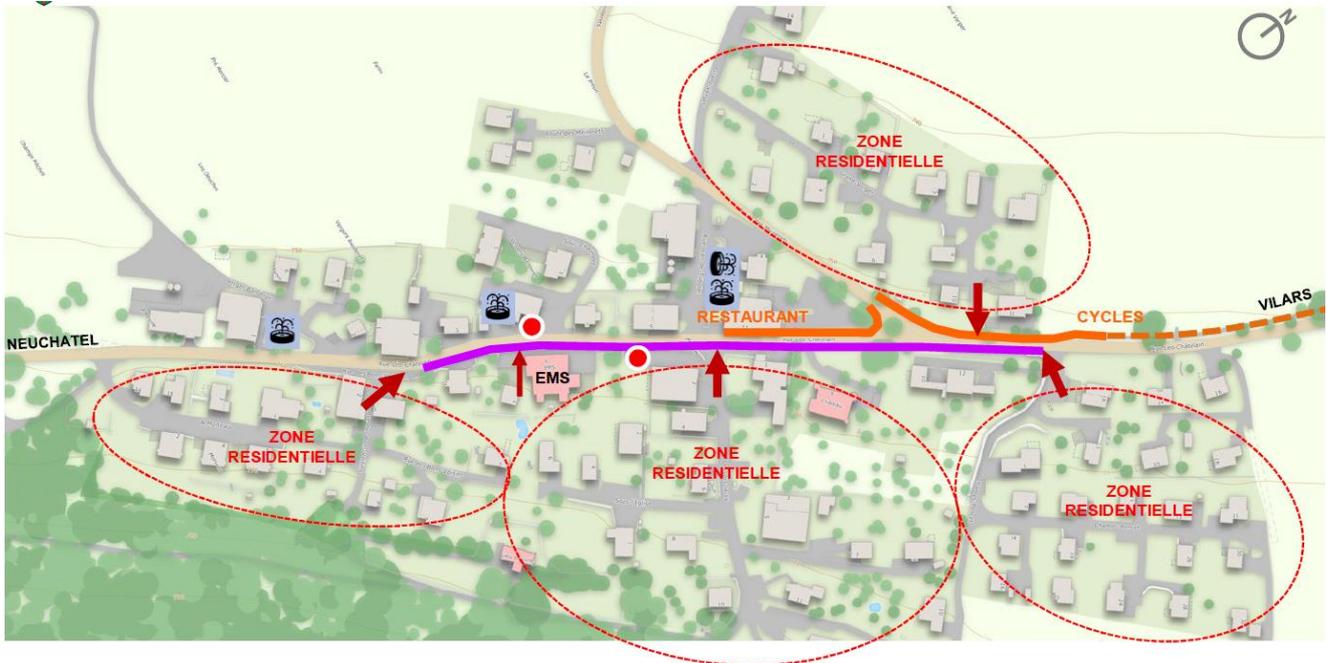


Figure 5 : Création d'un trottoir continu et sécurisé côté est, reprise de la piste mixte (vélos et piétons), réfection des trottoirs existants, adaptation à la LHand des arrêts de bus, mise en valeur des fontaines (source : SITN)

### 4.2. Perspectives

Une réflexion générale a été menée pour le réaménagement de la route cantonale et de ses abords. Les études d'aménagement ne se limitent pas seulement aux domaines publics cantonaux et communaux, mais aussi à la prise en compte de l'espace privé afin de développer un projet cohérent.

Les points suivants ont été traités lors du projet des aménagements de surface :

- l'adaptation du régime des circulations (en coordination avec le Canton) ;
- le traitement de l'entrée de village côté nord qui doit permettre de diminuer les vitesses (porte d'entrée direction Vilars - Saules) et de gérer la transition avec la piste mixte ;
- l'aménagement à l'entrée de la localité côté sud ;
- l'analyse des largeurs de chaussées et l'intégration de trottoirs ;
- le réaménagement des carrefours en général et celui en direction Valangin en particulier ;
- la mise en valeur des fontaines ;
- le réaménagement de la place près du « local du feu » (avec arrêt de bus) ;
- le stationnement des véhicules légers ;
- le positionnement des arrêts de bus et la mise en conformité LHand en coordination avec le service cantonal des transports (SCTR).



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

Les entités ci-dessous ont été contactées et leurs travaux intégrés au projet, sur la base d'un financement séparé. À la suite de la réception du projet de batterie de tubes pour l'électricité de la part de Groupe E SA, l'opportunité a été saisie pour joindre à ces travaux de fouilles la réfection des installations souterraines communales (eau, canalisations, éclairage public) en parallèle. Ces synergies vont permettre en outre la remise à neuf de l'ensemble deux rues communales Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet, qualifiées de vétustes. Elles autorisent aussi la gestion de l'interface avec le croisement des réseaux au niveau de la route cantonale.

- Swisscom SA (fibre optique)
- Viteos SA (eau potable, mandat communal)
- Ello communications (fibre optique)
- Groupe E SA (électricité)

## 5. Appréciation et objectifs

---

### 5.1. Appréciation

---

Du fait que des travaux sont entrepris par le SPCH pour répondre aux exigences relatives à l'assainissement routier, le Conseil communal souhaite saisir cette opportunité pour remettre en état les équipements techniques et mettre en valeur l'axe routier RC 1003. Il s'agit d'améliorer la sécurité de tous les usagers, en particulier celle liée aux piétons et aux cyclistes qui sont les plus vulnérables. Les déplacements des résidents de l'établissement médico-social (EMS) ont également été pris en compte.

D'autre part, la réfection des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet est identifiée de longue date à cause de l'état de la chaussée. Entreprendre ces travaux en même temps que la mise en état de la traversée du village est une opportunité à ne pas manquer.

### 5.2. Objectifs

---

La présente demande d'un crédit d'engagement vise à permettre la réalisation de ces travaux en trois ans dès le 2<sup>e</sup> semestre 2024. La longueur du tracé concerné, son financement et surtout la vétusté des infrastructures souterraines expliquent cette durée.

## 6. Travaux : nature et coût

---

### 6.1. Conception directrice des aménagements

---

Sur la base de la situation actuelle et de la mise en priorité des principes et objectifs, un projet d'aménagement a été développé. Les idées maîtresses du projet sont expliquées ci-après.

#### 6.1.1 Régime des circulations

---

L'objectif qui a amené à revoir le régime des circulations est d'améliorer la sécurité des piétons, tout en limitant l'impact sur les automobilistes. La réflexion initiale a été l'application du 30 km/h dans le « s » de la traversée du village et à l'endroit des arrêts de bus puis vers le restaurant ayant une entrée sur la route. Avec l'aval de la commission PolPon, la vitesse de circulation sur la route cantonale en traversée du village de Fenin sera abaissée à 30 km/h. L'abaissement se fera sous la forme d'une zone 30 à l'échelle de tout l'espace bâti et non d'une limitation qui impliquerait la pose de nombreux panneaux d'indication.



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

Cette solution permettra notamment de sécuriser les déplacements piétonniers, en particulier pour les personnes fragiles (par exemple, résidents de l'EMS) et une diminution du bruit. De plus, l'abaissement de la vitesse permet de garantir toutes les conditions de visibilité, en particulier pour la traversée piétonne située au droit des arrêts de bus.

La zone 30 est introduite, au final, sur l'ensemble du trajet, soit depuis la limite actuelle d'entrée de la localité côté Vilars (limitation à 60 km/h) jusqu'au débouché de la rue du lotissement « A Morteau » côté Neuchâtel.

De plus, la « Route des Meillerets », communale depuis le panneau actuel de la limite générale 50 km/h, fera partie intégrante de la mise en zone 30. De cette manière, tout l'ensemble bâti sera intégré sous le même régime pour plus de lisibilité et pour traiter uniformément toute la localité.

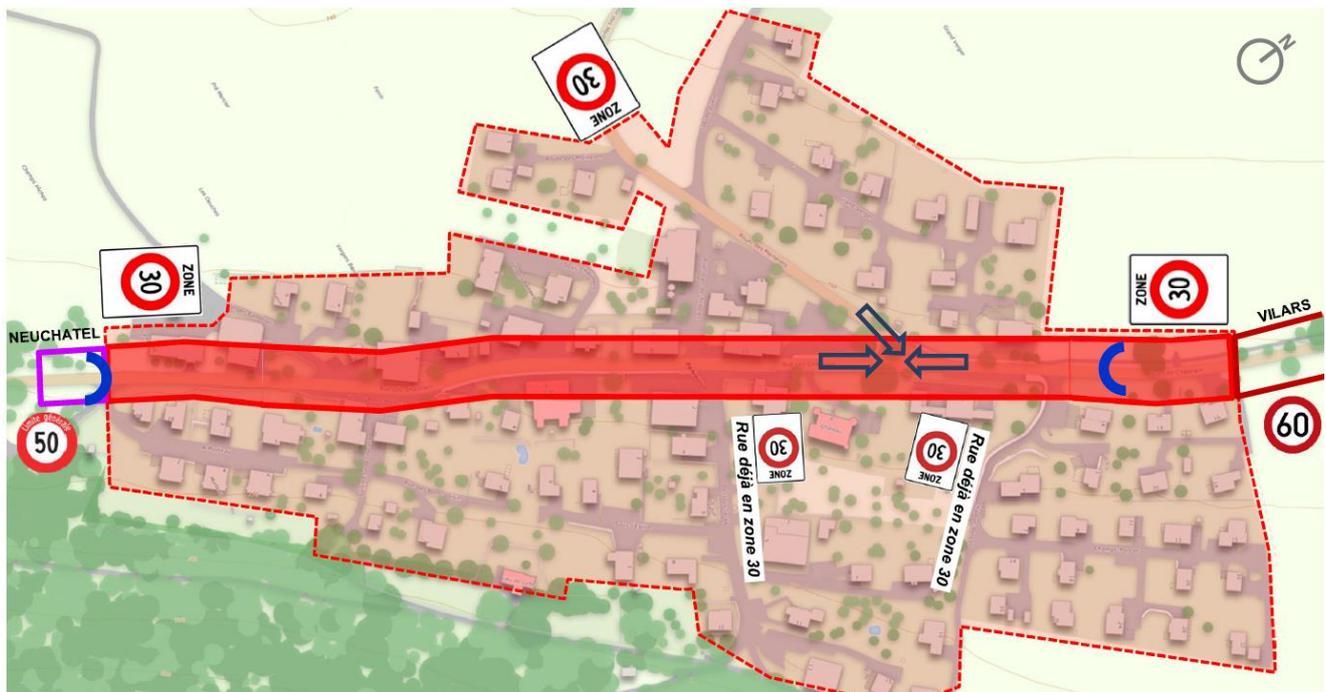


Figure 6 : Régime des circulations, portes d'entrées (source : SITN)



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

### 6.1.2 Mobilité piétonne

#### 6.1.2.1 Aménagement d'un trottoir

Un trottoir continu (trottoir traversant au droit du débouché Dessous-la-Vy) sera aménagé côté est de la route cantonale partout où le gabarit le permet, soit depuis la rue « Champ-Poncet » et jusqu'à la rue des « Bons-Voisins ». Ce positionnement du trottoir permet notamment de relier les groupes d'habitations situés majoritairement à l'est du village et de dégager de l'espace et de la visibilité pour le débouché du château. Il vise à privilégier les déplacements sécurisés des piétons par rapport aux différents cas de croisement du trafic routier.

À noter qu'il a été renoncé à prolonger le trottoir jusqu'à l'entrée sud ; en cause : les murs de soutènement situés de part et d'autre de la chaussée (voir le chapitre 6.1.2.2).

Un espace piétonnier est également prévu à proximité du « local du feu », à l'emplacement de la placette avec arrêt de bus et à proximité de l'EMS. Afin d'assurer la continuité piétonne et de maintenir la priorité aux piétons, un trottoir traversant sera aménagé au droit de la rue « Sous-Chaumont ».

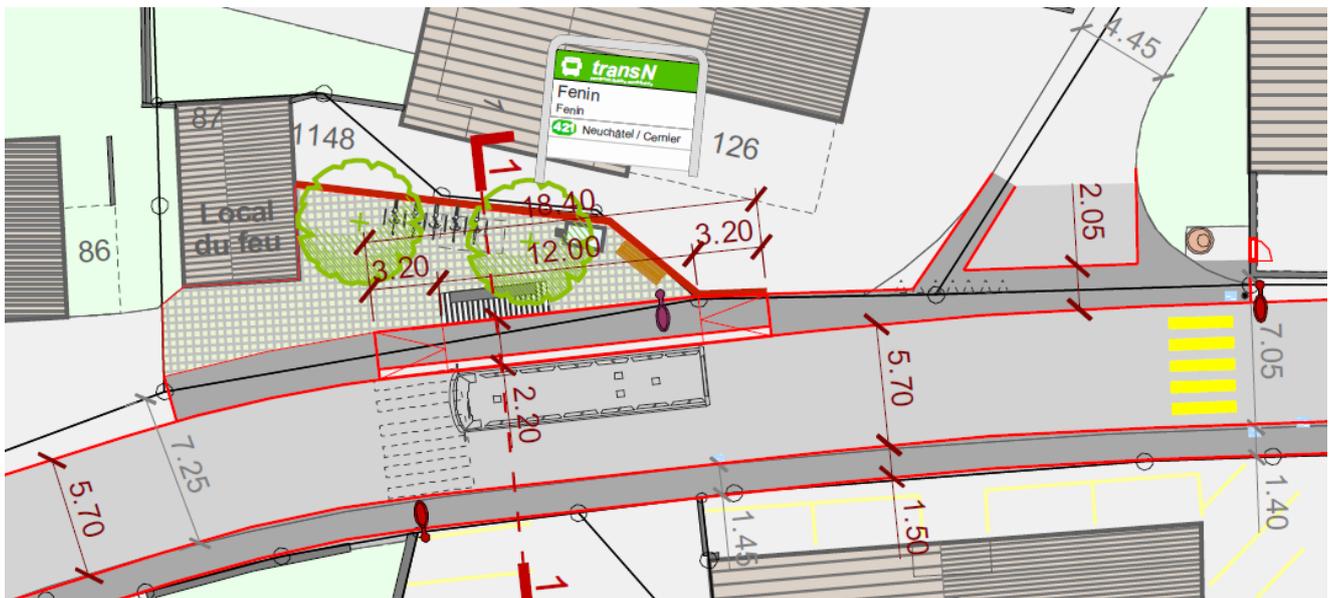


Figure 7: Placette près du "local du feu, arrêt de bus et trottoir traversant"

À hauteur du restaurant, le trottoir existant sera transformé et prolongé jusqu'à rejoindre un aménagement en revêtement contrasté (pavage), qui permet de créer une assise et de mettre en valeur le restaurant avec les deux fontaines (inscription au recensement architectural (RACN) de catégorie 1). Cet espace permet de mettre en sécurité les clients qui entrent et sortent du restaurant. Pour des raisons de visibilité (constat du SPCH), les places de stationnement de l'établissement actuellement situées sur le bas-côté de la route cantonale doivent être supprimées. Sur ce secteur, le gabarit de la route est réduit à 4.40 m de large, ce qui permet d'intégrer deux trottoirs en parallèle sur la largeur à disposition. Le cas de croisement de deux véhicules engendrera un empiètement sur le trottoir est qui sera franchissable (bordure abaissée).



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

La démarche du point de vue du Canton (SPCH) consiste à privilégier les déplacements sécurisés des piétons, par rapport aux différents cas de croisements du trafic routier.



Figure 8: Assise du restaurant reliée au trottoir existant et exemple de trottoir traversant

### 6.1.2.2 Mobilité piétonne à l'entrée sud de Fenin

À la sortie sud du village, l'espace public se réduit fortement avec la présence de murs de soutènement et de l'angle d'une maison paysanne indiquée au RACN avec une note de 3, 1<sup>re</sup> catégorie (mise sous protection en 1974).

En général, le projet de réaménagement de la traversée du village de Fenin doit considérer le tracé d'importance nationale de l'Inventaire fédéral des voies historiques de Suisse (IVS NE 6.2) (voir l'annexe 2 pour le détail). Cet inventaire met en avant les murs de soutènement, les fontaines et autres éléments qui cadrent la voie historique. Ces éléments sont à maintenir.



En fonction de la configuration, en tenant compte de l'IVS, du RACN et de leurs indications, il n'est pas possible de créer un trottoir en déplaçant les éléments qui caractérisent le lieu : murs, fontaines, maison paysanne. De plus, cette section de route n'est pas fréquemment utilisée, que ce soit pour rejoindre l'arrêt de bus ou le restaurant. En effet, la population locale emprunte la rue « A Morteau » et la rue des « Bons-Voisins », moins fréquentées et plus directes. La rue des « Bons-Voisins » est connectée au nouveau trottoir.



### 6.1.3 Portes d'entrée sur la route cantonale

#### 6.1.3.1 Aménagement côté nord et élargissement de la chaussée

Une porte d'entrée avec un îlot central sera créée au nord du village côté Vilars. Cela implique une déflexion dans la trajectoire des véhicules entrant et sortant de la localité permettant de montrer à l'automobiliste qu'il entre dans la localité afin qu'il adapte son comportement. Ainsi, les vitesses sont modérées et l'entrée du village est clairement indiquée. La nouvelle porte d'entrée sera combinée avec le panneau d'introduction de la zone 30 qui remplace le panneau « limite générale 50 km/h ».

La mesure est accompagnée par la suppression du panneau « Stop » qui marque le débouché de la rue « Champs-Poncet ». Ce panneau sera remplacé par un marquage de priorité de droite.

L'aménagement permettra une introduction plus sécurisée des cycles sur la route cantonale, la piste mixte ne pouvant pas être maintenue dans le village au vu des gabarits à disposition.

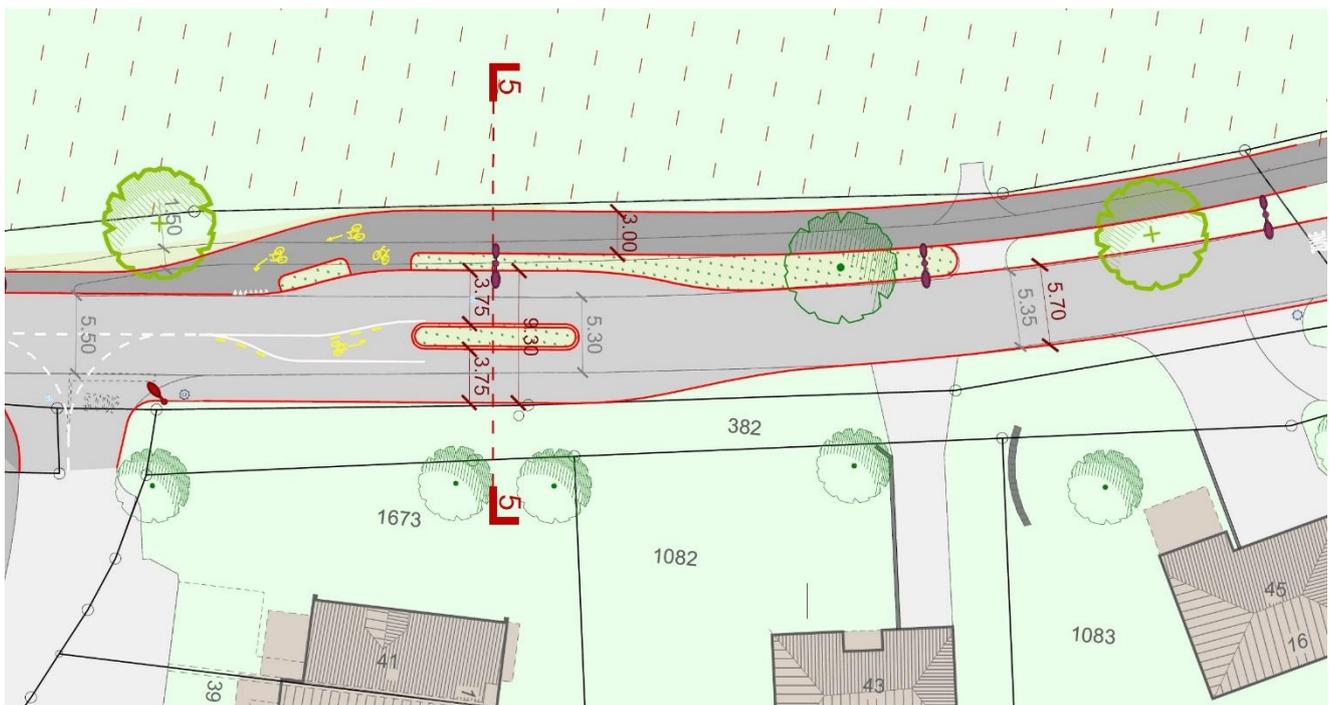


Figure 9: Porte d'entrée nord

#### 6.1.3.2 Porte d'entrée côté sud

L'aménagement de la porte d'entrée sud est à planifier dans une étape ultérieure. En effet, la procédure étant longue au niveau des emprises dans les surfaces d'assolement (SDA) et de la protection de la haie, le périmètre du projet a été revu. Dans un premier temps, la porte d'entrée ne sera pas réalisée, seule une déflexion latérale (franchissable pour les grands véhicules) sera construite (depuis la rue « A Morteau ») pour bien identifier l'entrée dans la zone 30. Il s'agit de tenir compte des manœuvres des camions qui livrent les copeaux de bois dans le secteur.



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF

2'850'000

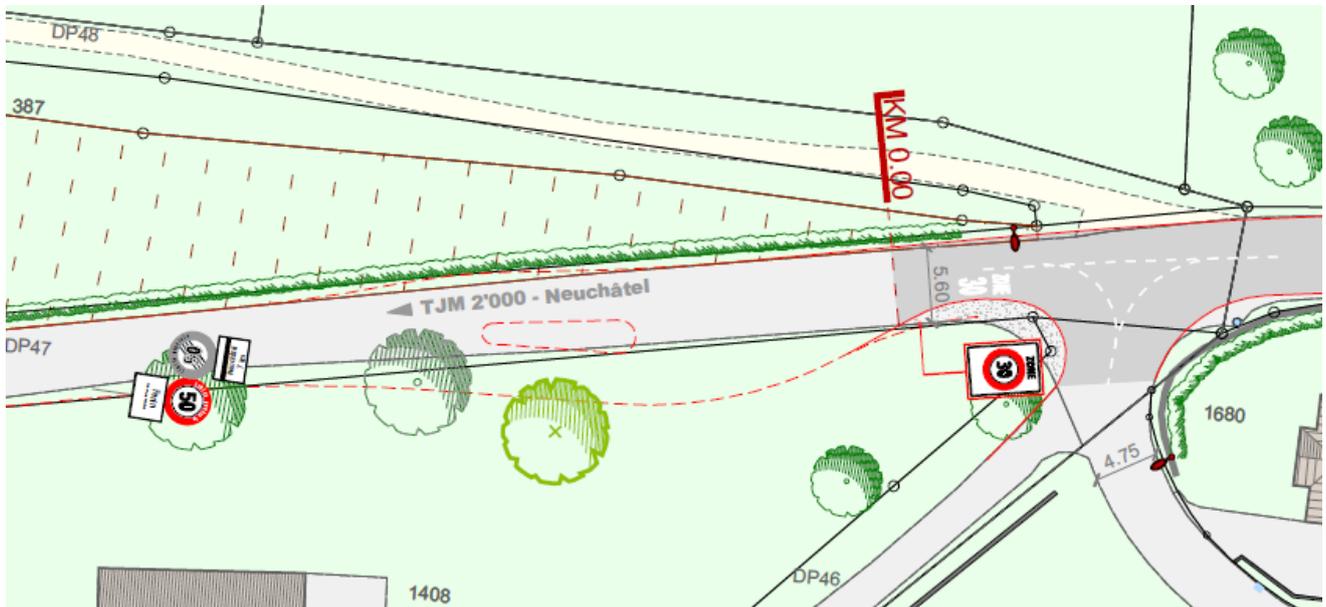


Figure 10: Déflecteur latéral permettant d'introduire la zone 30

### 6.1.4 Arrêts de bus LHand

Les arrêts de bus seront mis en conformité selon les exigences de la LHand afin de garantir un accès facilité aux personnes à mobilité réduite. Les plateformes seront surélevées pour permettre un accostage des bus sur des quais à plain-pied. Des nouveaux abribus seront réalisés, de manière uniforme par rapport aux autres installations de la Commune.

Le SCTR confirme que les arrêts de bus sur la ligne 421, dimensionnés à 12 m (comme à Vilars), sont suffisants à Fenin.

### 6.1.5 Stationnement

Le parking du restaurant est très utilisé. Les trois places de stationnement problématiques (aux abords du restaurant jouxtant la route cantonale) seront supprimées. Les places de stationnement sur le domaine public (DP), parcelle 383, sont à conserver (surface à convertir en revêtement perméable).



Figure 11 : Stationnement complémentaire pour le restaurant (source : SITN)

### 6.1.6 Nature et paysage

La végétation existante sera agrémentée par quelques arbres qui permettront soit de compléter un système en place (alignement d'arbres), soit de mettre en valeur et de marquer des espaces ou des éléments publics (fontaine, place publique). Quelques espaces verts ponctuels seront introduits sous forme de banquettes ou d'îlots en terre enherbés. Les surfaces perméables seront de manière générale privilégiées.



Figure 12: Maintien et restauration de l'allée d'arbres, arborisation de la place du local du feu, bandes végétalisées (source : SITN)



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

### 6.1.7 Petit patrimoine

Les fontaines du villages seront mises en valeur de manière spécifique, selon leur caractère propre. Chaque fontaine sera mise en relation avec l'espace public, que ce soit la route ou une place. Les revêtements de surface seront modulés et différenciés.



Figure 13: Mise en valeur des quatre fontaines du village

## 6.2. Types d'aménagements envisagés

### 6.2.1 Réaménagement du carrefour de la Route des Meillerets

Le carrefour de la Route des Meillerets sera redimensionné tout en garantissant les différentes manœuvres du trafic motorisé. L'îlot actuel sera supprimé et l'arbre déplacé (replanté). Une priorité de droite sera introduite. Le trottoir ouest sera conservé et réfectionné. Le passage pour piétons sera supprimé (en raison de l'introduction de la zone 30) avec la mise en place d'une aide à la traversée (marquage au sol de petits pas) ainsi qu'un éclairage adapté.



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF

2'850'000

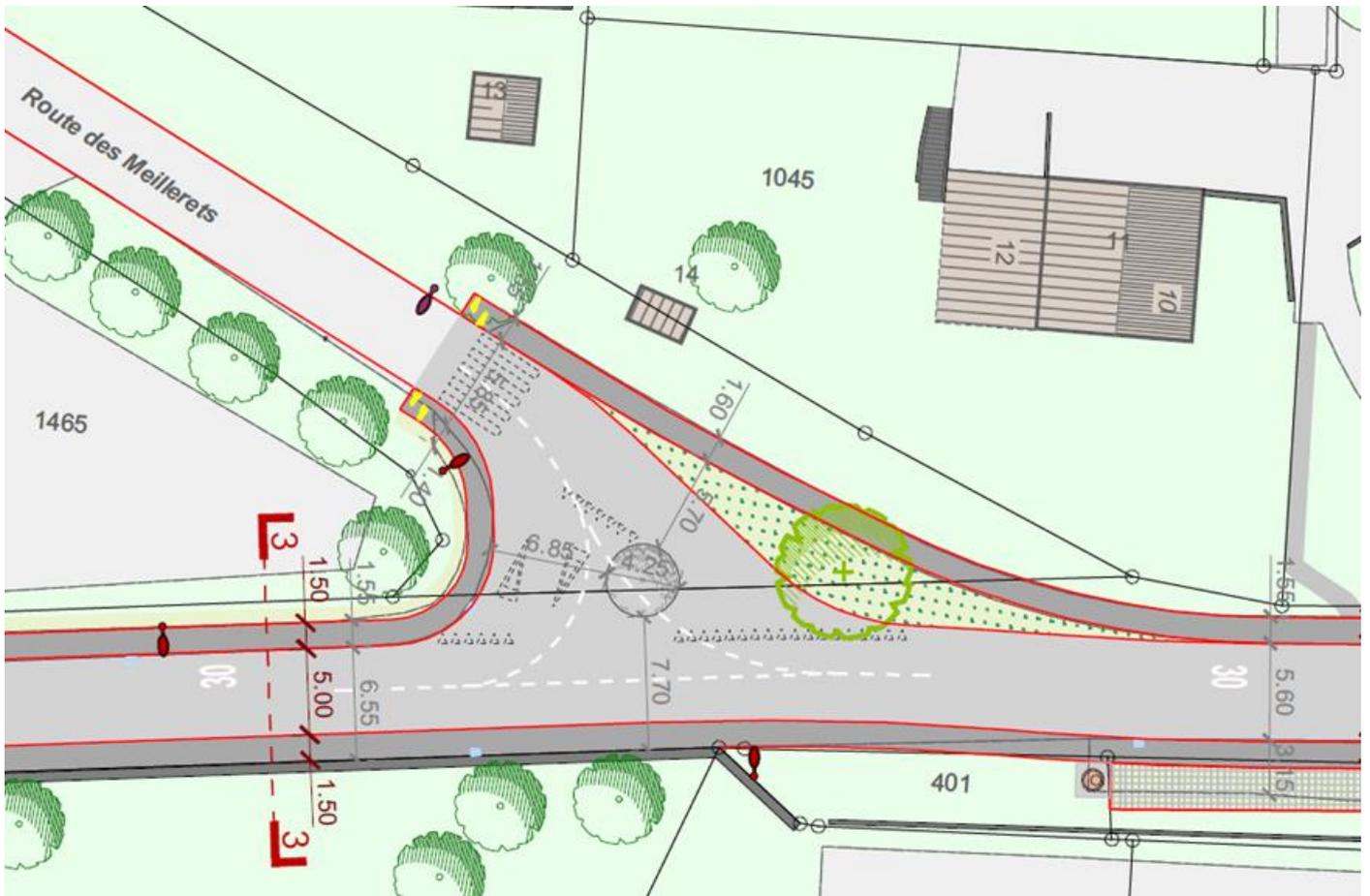


Figure 14: Carrefour de la Route des Meillerets

### 6.2.2 Aménagement d'une place végétalisée

Une place végétalisée et arborisée sera créée, dont l'essence tiendra compte des conditions climatiques et du lieu (proximité du petit local). Elle comprend du mobilier (bancs, abri-vélos, abribus), un muret qui peut servir d'assise, une fontaine, un panneau d'information, etc.). Elle est aménagée sur la parcelle communale 1148 (local du feu).

Le stationnement vélo sera aménagé sur la placette.



### 6.2.3 Suppression des passages pour piétons

Avec le régime de circulation zone 30, le marquage des passages pour piétons est à mettre en conformité. Seuls deux passages pour piétons seront maintenus. L'un à proximité de l'EMS et l'autre proche du carrefour de la rue Champs-Poncet. Ces deux passages pour piétons permettront de canaliser et de sécuriser, notamment, les traversées des résidents de l'EMS qui apprécient de se promener sur la piste mixte côté nord de la localité.



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

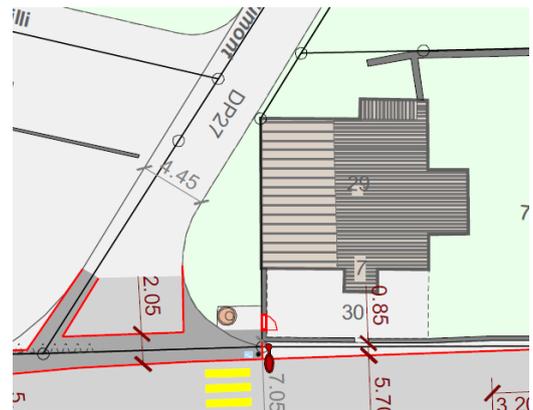
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

### 6.2.4 Pose de conteneurs enterrés

Deux emplacements de conteneurs enterrés sont prévus. L'un sera installé au carrefour entre la route cantonale et la rue Sous-Chaumont et l'autre à l'extrémité des places de stationnement situées à proximité du carrefour de la Route des Meillerets.

### 6.2.5 Accès à la parcelle de l'immeuble n° 7

Dans le projet, il est proposé de repositionner l'accès à la parcelle privée du bâtiment n° 7 pour améliorer la sécurité (accès direct hors chaussée). Cette action se fera en coordination avec le propriétaire.



### 6.2.6 Puits sur la parcelle 401

Un puits est recensé sur la parcelle 401 avec un panneau d'interdiction de stationner.

Selon le cadastre, le puits de Fenin serait en service pour la défense incendie comme réserve.

Mais selon discussion avec le commandant des pompiers, le volume d'eau dans le puits n'est pas considéré en cas d'incendie sur leur application d'intervention. En revanche, il est répertorié au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Ce puits est approvisionné par des sources. Il doit donc être conservé. Une visite à l'intérieur du puits sera faite afin de déterminer son état structurel.

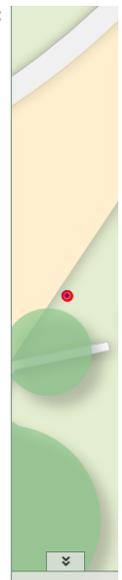
À signaler que l'hydrante à proximité du puits n'a, pour l'instant, pas le débit requis lors d'une intervention.

#### Défense incendie - Hydrants

##### Détails de l'hydrant sélectionnée :

Identifiant de l'hydrant	22
N° de l'hydrant	430201.0
Genre	Hydrant souterrain
Détermination planimétrique	inconnu
Réseau	etoile
Pression statique [bar]	4.5
Pression dynamique [bar]	2.0
Débit [l/min]	700
Date de mesure du débit	15.05.2007
Heure de mesure du débit	8h31
Zone de risque incendie FSSP	2
Débit min. requis selon zone FSSP	2200
Différence débit mesuré/débit min zone FSSP	-1500
Diamètre [mm]	-
Matériau	inconnu
Année de pose	-
Etat	en service
Dernier entretien	-
Propriétaire	FENIN-VILARS-SAULES
Remarque	-
URL photo	-
Photo	-

Dernière mise à jour le 09.05.2006 par acn\voisardf



### 6.3. Secteurs et points d'intérêts

La réfection complète de la route cantonale (coffre et superstructure routière) est prévue ainsi que le réaménagement et la création de nouveaux trottoirs avec les raccords aux rues communales adjacentes.



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

Les figures sous ce point illustrent visuellement les travaux prévus et les enjeux en matière de mobilité.



Figure 15: Secteur complet

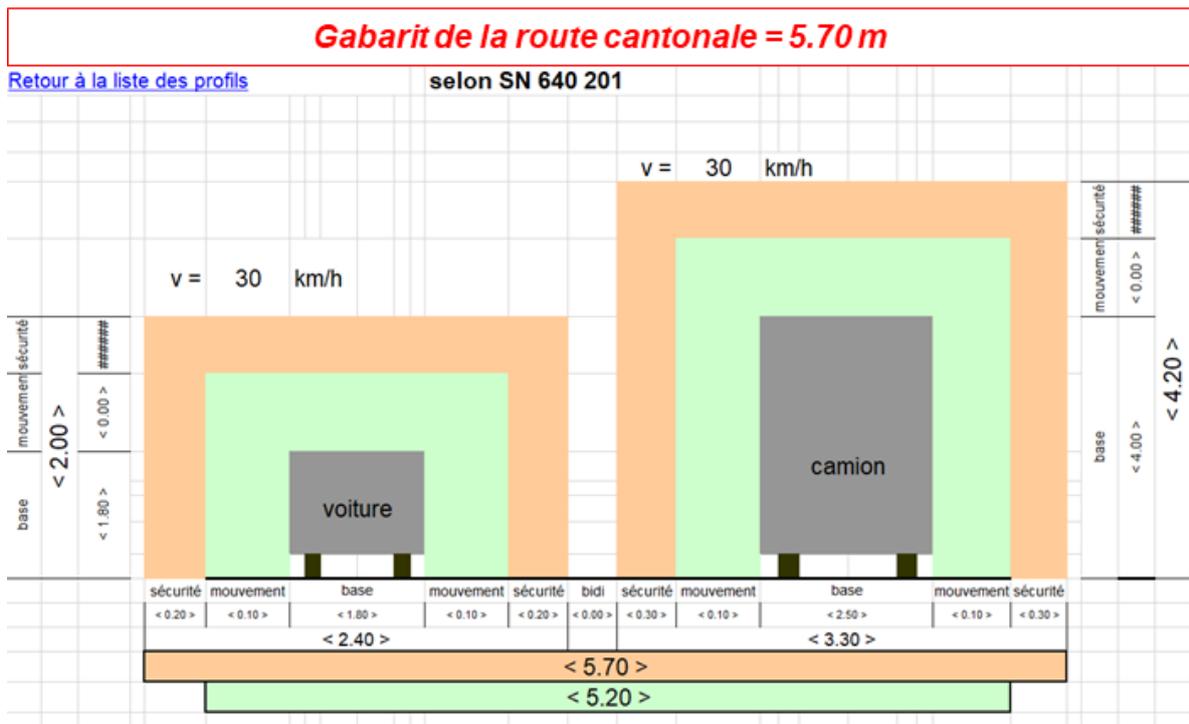


Figure 16: Extrait de la norme des gabarits routiers



### 6.3.1 Secteur entrée nord



Figure 17 : Orthophoto de la situation existante (source : SITN)

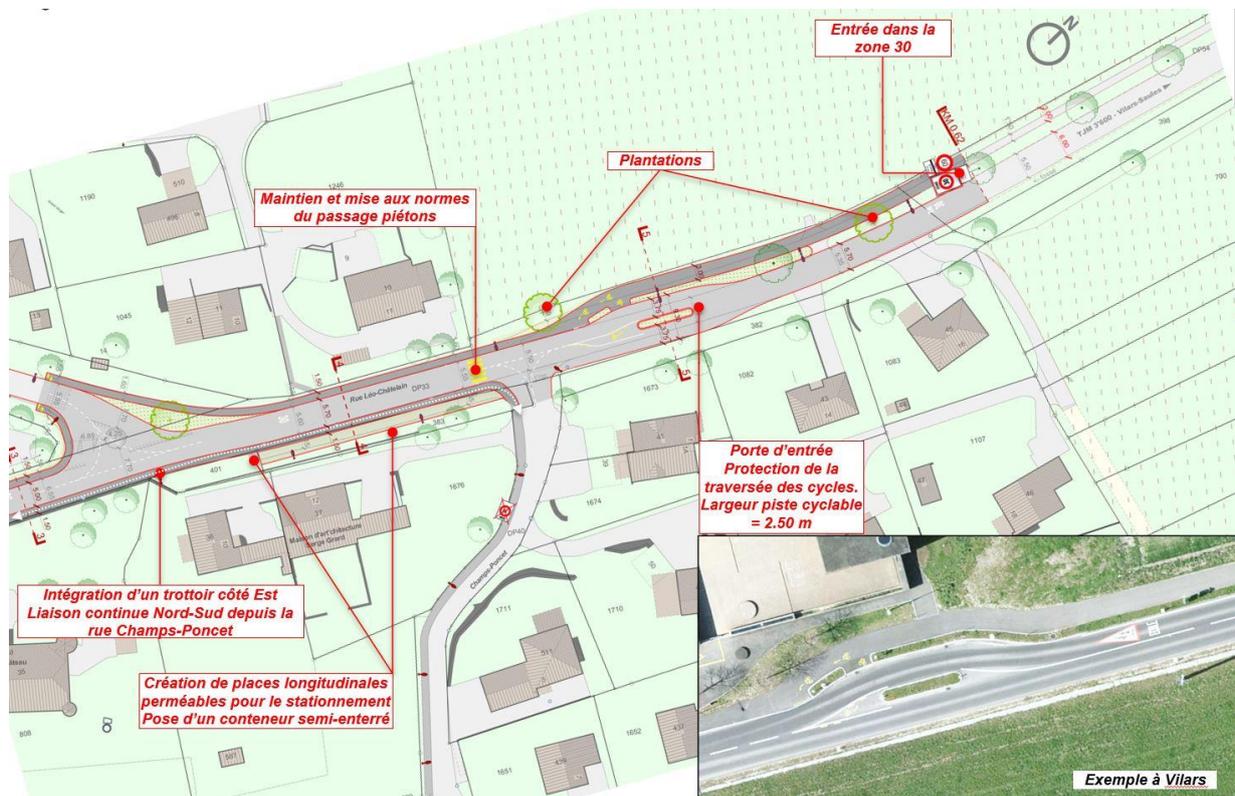


Figure 18 : Plan du projet d'aménagement



### 6.3.2 Secteur carrefour



Figure 19 : Orthophoto de la situation existante (source : SITN)

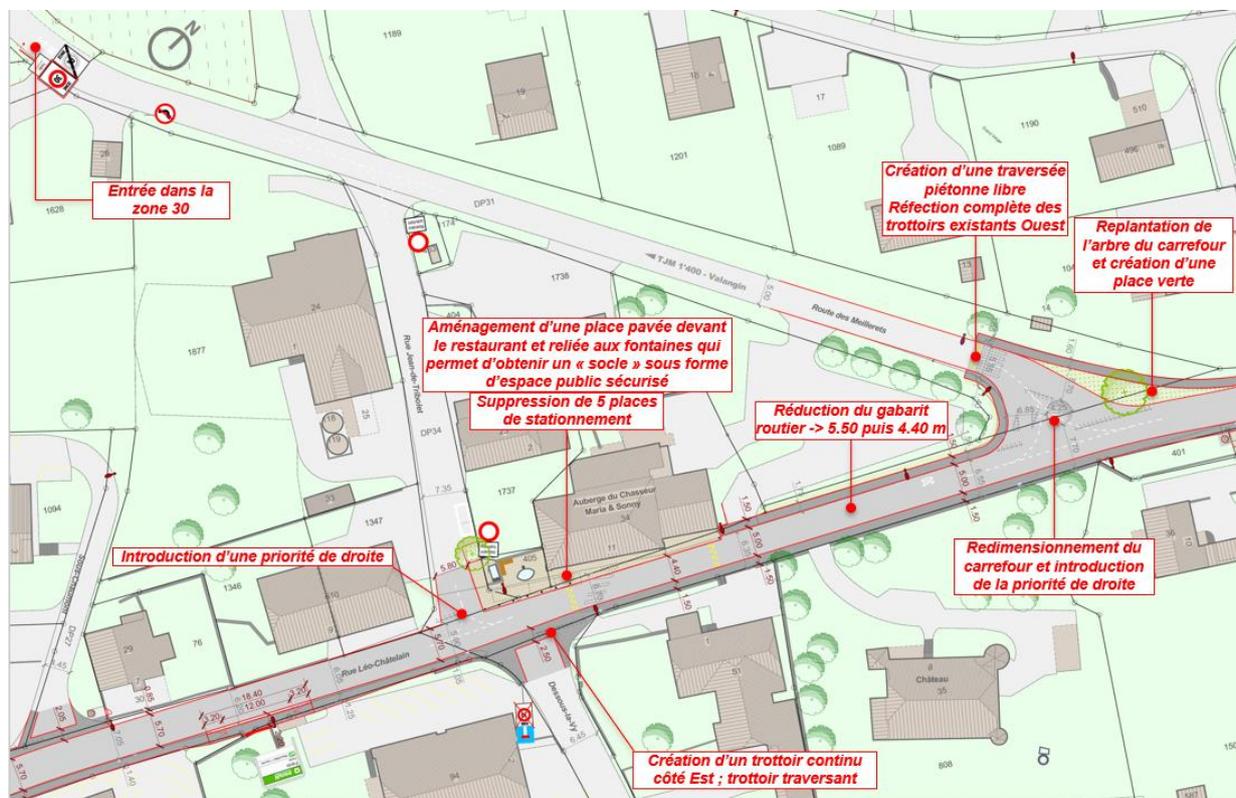


Figure 20 : Plan du projet d'aménagement



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF

2'850'000

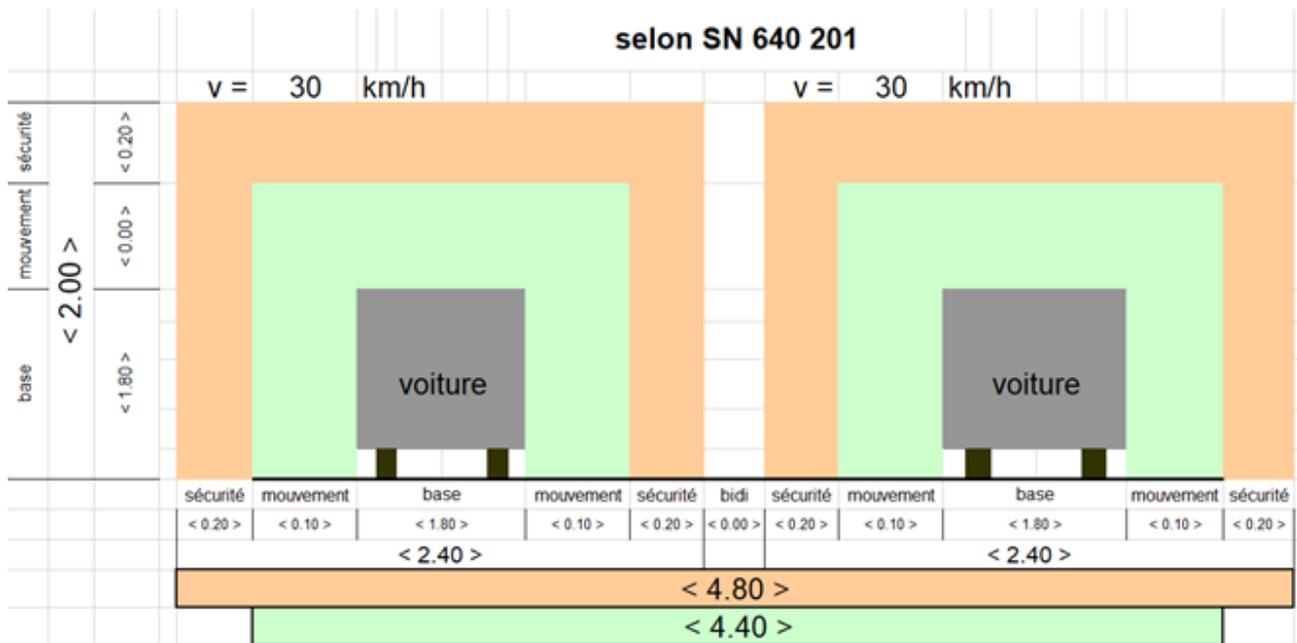


Figure 21: Extrait de la norme des gabarits routiers



# Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

## 6.3.3 Secteur arrêts de bus



Figure 22: Orthophoto de la situation existante (source : SITN)

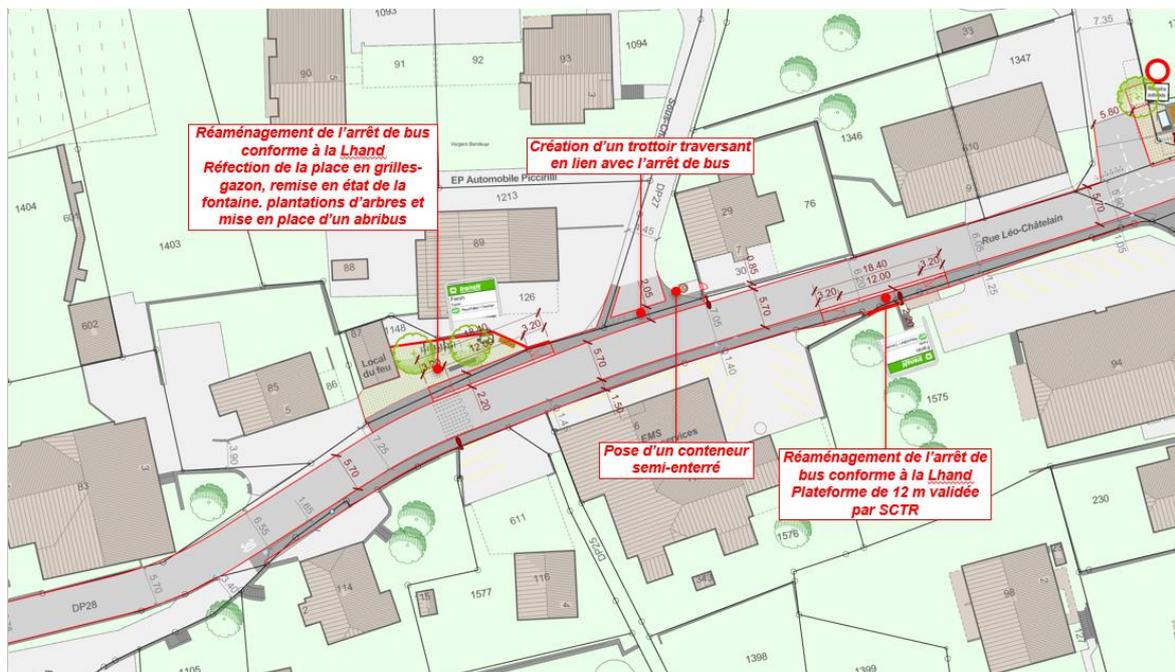


Figure 23: Plan du projet d'aménagement



Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet  
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF  
2'850'000

6.3.4 Secteur entrée sud



Figure 24: Orthophoto de la situation existante (source : SITN)

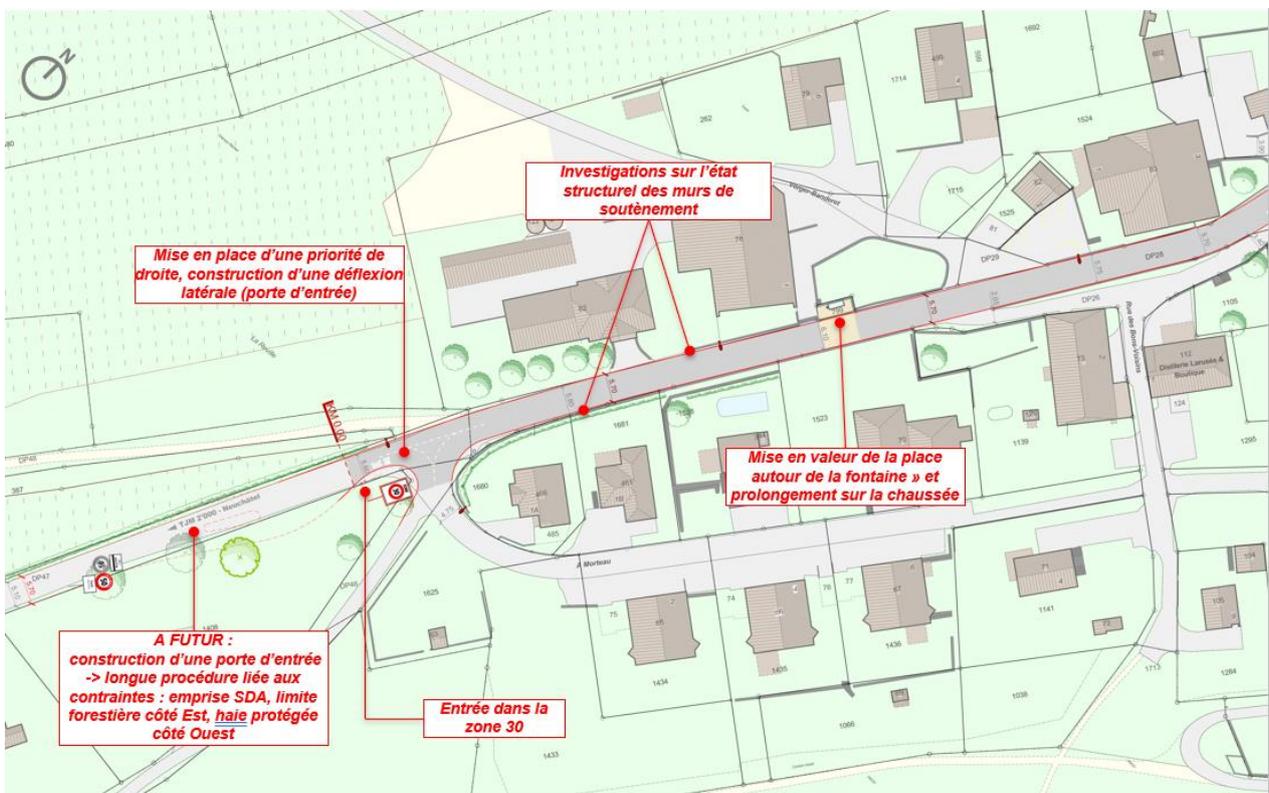


Figure 25: Plan du projet d'aménagement



# Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF

2'850'000

## 7. Réseaux souterrains des eaux usées et eaux claires

### 7.1. Description du concept d'évacuation

Le projet a été établi sur les données de base suivantes :

- analyse des données fournies par la société Newis (relevés géomatiques) ;
- visionnages des passages caméra de certains tronçons ;
- coordination avec le bureau Mauler/Holinger pour les actions PGEE à prévoir ;
- étude des concepts du PGEE « Seyon amont » préconisés :
  - a) mettre en œuvre par étape et par opportunité un système séparatif partiel à l'état futur ;
  - b) compléter le séparatif « en attente » ainsi qu'entreprendre une mise en séparatif « effectif » sur les secteurs concernés.

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) Seyon Amont  
Concept de gestion des eaux au niveau des bassins versants

Annexe 22

#### Localité – Fenin-Vilars-Saules

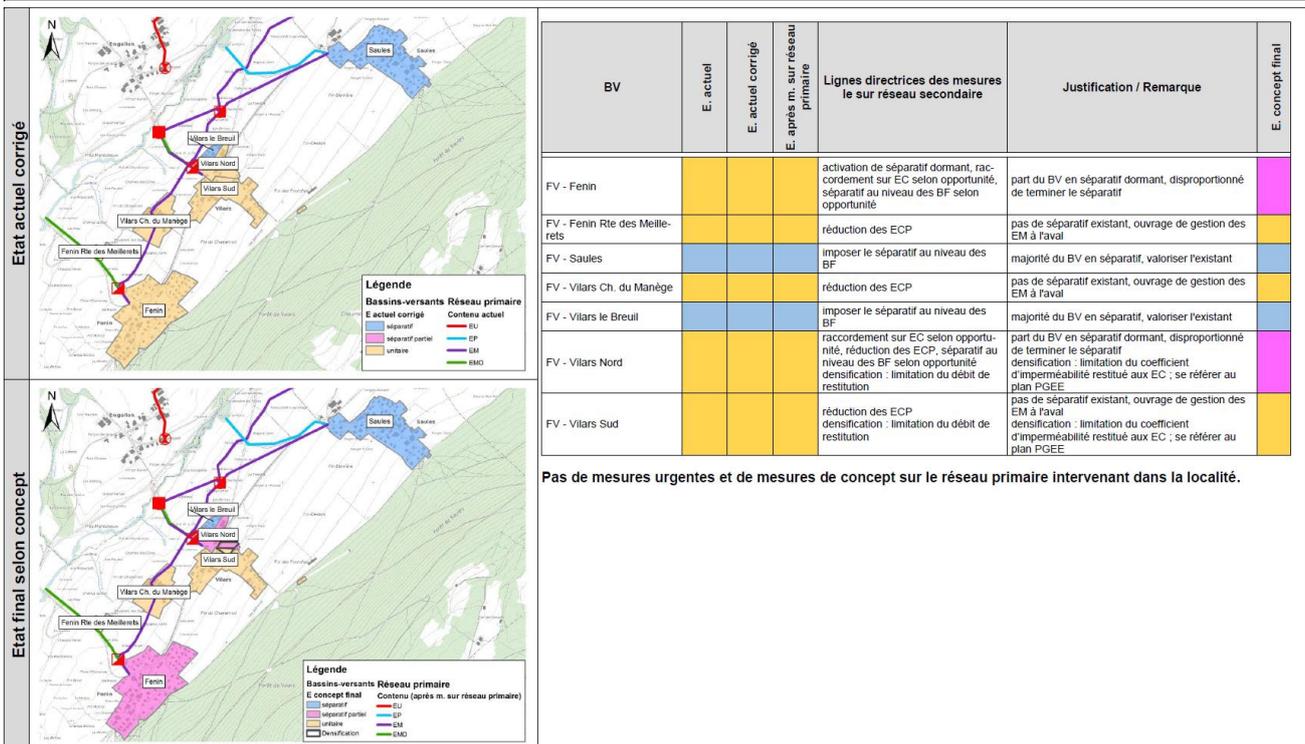


Figure 26 : Plan PGEE, état actuel / état final (source : Holinger)



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

### 7.2. Mesures à réaliser dans le cadre du projet

Le rapport d'inspection des collecteurs devra être complété pour affiner les réfections à entreprendre notamment pour les traversées perpendiculaires à la route cantonale. Les collecteurs inspectés sont de manière générale vétustes et en mauvais état. Le devis du projet comprend notamment le changement du canal en pierres existant (eaux mixtes) depuis la rue « Dessous-la-Vy » jusqu'à la rue « Jean-de-Tribolet ».

Il est également prévu l'adaptation des chambres existantes situées dans le périmètre de la route cantonale avec la pose de nouveaux couvercles comprenant aussi une mise à niveau.

#### 7.2.1 Collecteurs des eaux usées

Les collecteurs, en mauvais état et traversant la route cantonale, seront réhabilités, ceci afin d'éviter une intervention ultérieure aux travaux de réaménagement de la route cantonale.

Le collecteur d'eaux mixtes depuis la rue « Dessous-la-Vy » jusqu'à la rue « Jean-de-Tribolet » sera changé en parallèle du collecteur d'eaux pluviales (mise en séparatif).



Figure 27 : Tronçons concernés par des interventions (réparations/changements)

#### 7.2.2 Collecteurs des eaux claires

Les nouveaux collecteurs projetés pour la mise en séparatif suivent les recommandations du concept PGEE.

##### Secteur entrée nord

Il est prévu : a) la mise en place d'un système séparatif « en attente » depuis l'entrée côté Vilars (au droit des premières habitations) jusqu'au carrefour de la Route des Meillerets (connexion au collecteur existant) ; b) la reprise du séparatif « dormant » à la rue « Champs-Poncet » ainsi que des biens-fonds privés. Ce système séparatif « en attente » permet d'obtenir une subvention de 25% selon le règlement d'utilisation du fonds cantonal des eaux (RUFCE).



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000



Figure 28 : Projet de mise en séparatif secteur entrée nord

### Secteur Dessous-la-Vy – Jean-de-Tribolet

Les travaux suivants sont prévus : a) mise en place d'un système séparatif « effectif » depuis l'amont de la rue « Dessous-la-Vy » ; b) traversée de la route cantonale ; c) ceci via la rue « Jean-de-Tribolet », jusqu'au déversoir d'orage DO ORXIII (Grand-Verger). Ce système séparatif « effectif » permet d'obtenir une subvention de 40% selon le RUFCE.



Figure 29 : Système séparatif « effective » secteur Dessous-la-Vy – Jean-de-Tribolet

De manière générale, les dépotoirs seront refaits à neuf et les raccordements privés seront mis à disposition en limite du DP.

Des collecteurs « en attente » situés sous la traversée de la route cantonale seront construits afin de profiter de la synergie avec la réfection de cette dernière. À l'avenir, il sera ainsi possible de disposer de ces collecteurs pour mettre en place les actions préconisées par le PGEE.



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF

2'850'000

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) du Seyon Amont  
Planification des mesures

### Réseau d'évacuation des eaux

M-N°.

Fv-3.FV5.30

SITUATION : Fenin-Vilars-Saules

FV - Fenin

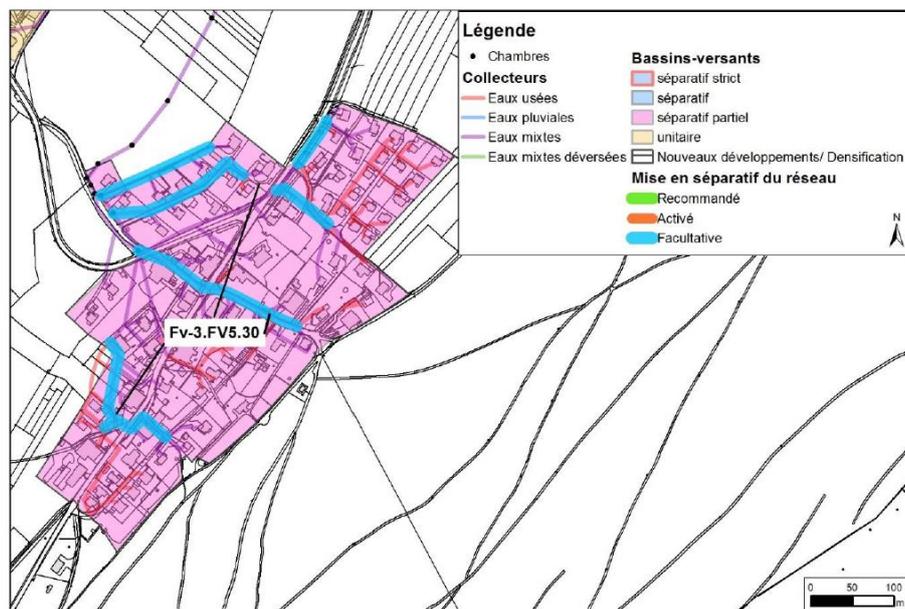


Figure 30 : PGEE – fiche de mesures (source : Holinger)

### 7.3. Raccordement des biens-fonds

Les raccordements des biens-fonds privés seront refaits à neuf jusqu'à la limite du DP à charge de la Commune. Les parcelles qui ne sont pas encore pourvues d'un système séparatif disposeront d'un tube en attente posé jusqu'en limite du DP.

## 8. Autres réseaux

### 8.1. Eau potable

Le réseau d'eau potable, actuellement en fonte grise, sera remplacé sur la totalité de la traversée ainsi que le long des rues « Dessous-la-Vy » et « Jean-de-Tribolet ». Le projet consiste en la pose d'une nouvelle conduite principale en fonte ductile DN 150 mm et au changement des hydrants et des vannes selon le projet développé par Viteos SA.



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

Le réseau des fontaines (sources) doit être assaini en parallèle aux travaux souterrains.

Les raccordements privés situés sous le DP (domaine public) seront changés.

Le puits ci-contre sera conservé. Si nécessaire, une mesure de renforcement au niveau statique sera entreprise.

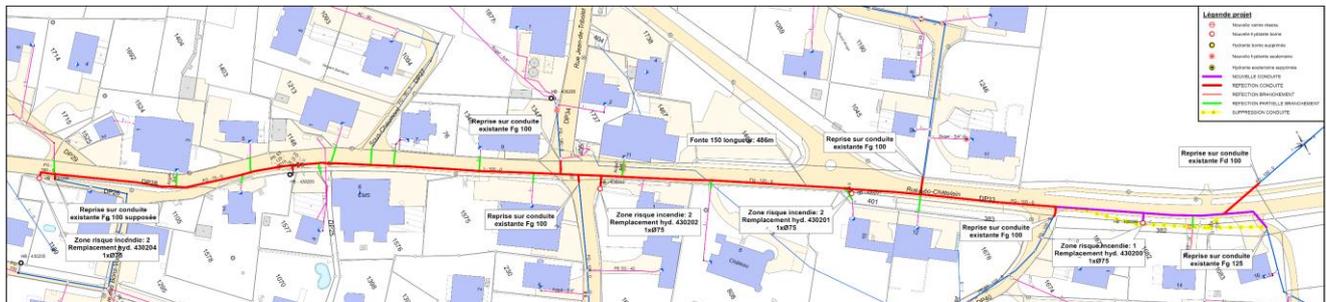


Figure 31: Projet de renouvellement de la conduite d'eau potable (source : projet Viteos)

### 8.2. Réseau électrique

Groupe E SA va procéder à des travaux de renforcement de son réseau d'alimentation électrique basse et moyenne tension le long de la traversée de la localité ainsi que dans les rues « Dessous-la-Vy » et « Jean-de-Tribolet ». Ce projet électrique nécessite la pose de nouveaux tubes inter-cabines ainsi que le renouvellement de cabines électriques existantes.



Figure 32: Projet électrique (source : report selon report dwg de Groupe E SA)



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

### 8.3. Éclairage public

Le projet prévoit le remplacement des luminaires existants (source au sodium) par un éclairage public LED moins énergivore, équipé du système de pilotage pour permettre une gestion à distance l'extinction nocturne. Des candélabres supplémentaires sont notamment prévus pour mettre en conformité l'éclairage des passages piétons ainsi que pour éclairer la piste de mobilité douce située dans le périmètre du projet.

Il est également prévu le remplacement du tube d'éclairage public actuel par un nouveau tube en PE DN 60 mm ainsi que la construction d'armoire combinée EP/BT avec Groupe E SA (propriétaire du réseau). Les travaux électriques seront synchronisés avec le projet d'éclairage public et de conduite d'eau potable afin d'éviter la redondance des fouilles.

### 8.4. Télécommunications

Swisscom SA ne procédera qu'au rehaussement de certains regards existants ainsi qu'à la construction de nouvelles chambres de tirage de câbles.



Figure 33: Projet de télécommunication - nouvelles chambres de tirage des câbles (source : projet Swisscom SA)

La société Ello communications (fibre optique) a été contactée fin 2023. Elle ne prévoit pas de travaux dans le secteur.



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF  
2'850'000

### 9. Stabilité des murs le long de la route cantonale

---

Des sondages seront effectués aux pieds des murs amont qui reprennent les charges des terrains privés (poussée des terres) situés au sud de la localité, afin d'évaluer la stabilité de ces murs. Une coordination avec le SPCH et un ingénieur/géologue du bureau RWB sera effectuée sur place.

Conformément aux règles cantonales, les murs situés sur les parcelles privées sont à la charge des propriétaires des biens-fonds. Le propriétaire bénéficiera des prix de soumission ainsi que de l'installation de chantier à charge du Canton et de la Commune. Les maîtres d'ouvrage prendront contact avec les propriétaires dès que possible.

Les murs avals qui assurent l'assise de la route cantonale devront être analysés au cas par cas selon la hauteur à l'arrière des murs en question. Un complément de relevé sera entrepris par le géomètre mandaté par le SPCH.

Dans ce cadre-là, l'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) a été consulté afin de connaître les éventuelles conditions préalables. Cet office mentionne que l'IVS ne fait pas explicitement référence aux murs qui longent actuellement le tronçon. Les murs ne profitent d'aucune protection légale au sens strict du terme et d'aucune subvention éventuelle. Toutefois, ils participent à l'identité de ce tronçon et leur démolition, ou leur remplacement par des gabions ou par des éléments en béton, modifierait l'aspect général de la traversée du village, qui se retrouverait banalisée. La physionomie de Fenin est en effet marquée par l'agencement de plusieurs niveaux de murs de soutènement, certains avec des escaliers, d'autres à proximité de ponts de grange ou encore protégeant des jardins d'anciennes fermes et des parcs. Il est prévu dans le cadre du projet de refaire les joints sur 1 m de hauteur pour éviter les problèmes de capillarité. En cas de travaux plus importants, les propriétaires seront approchés pour réaliser le solde des travaux afin d'avoir la surface la plus homogène possible.

### 10. Organisation du projet et répartition des coûts

---

S'agissant d'une route cantonale au cœur d'une localité, le projet est mené conjointement par le SPCH et par la Commune.

Les mandataires sont :

- a) appel d'offres, projet d'ouvrage et d'exécution, DLT : RWB, Rue du Crêt-Taconnet 12A, 2000 Neuchâtel ;
- b) direction générale des travaux : service des ponts et chaussées, rue J.-L. Pourtalès, 2000 Neuchâtel ;
- c) mesures PGEE : Holinger SA, Route de la Pierre 22, 1024 Ecublens ;
- d) eau potable : Viteos SA, Rue du Collège 30, 2300 La Chaux-de-Fonds ;
- e) éclairage public : Groupe E SA, Les Vernets 4, 2035 Corcelles.

Les coûts seront répartis entre la Commune et l'État conformément à la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) selon le schéma ci-dessous.

À noter que les coûts du tronçon de la piste mixte (cycles/piétons) sont, quant à eux, entièrement à charge du Canton selon la loi sur la mobilité douce (LMD).



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

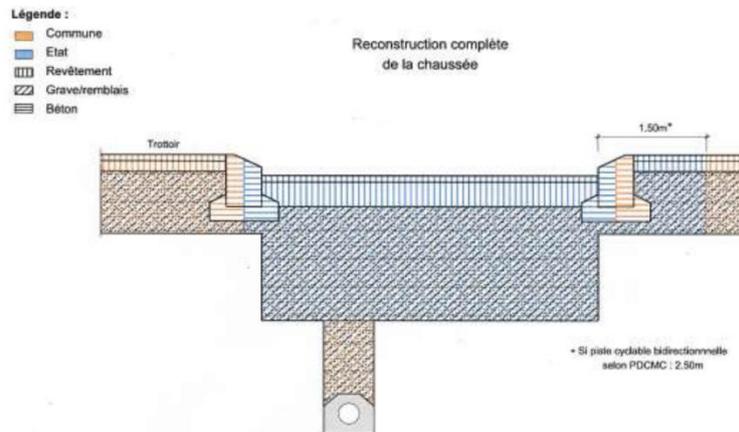


Figure 34 : Coupe type de la répartition des coûts selon la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) (source : SPCH)

Le devis est estimé avec une précision de +/- 20% et est basé sur les plans annexés au présent rapport. Il intègre la TVA (8.1%) et les honoraires (ingénieurs et géomètres). Le devis a été estimé par le bureau RWB, cependant certains montants proviennent d'autres sources, à savoir Viteos SA (appareillage des conduites d'eau potable) et Groupe E SA (éclairage public).

Le devis peut être consulté à l'annexe 1 du présent rapport.

Comme pour les autres traversées de village, les branchements privés touchés par ces travaux, pour autant qu'ils aient plus de 10 ans, seront refacturés aux propriétaires.

## 11. Calendrier

Les travaux sont prévus sur une durée de trois ans. Selon le planning ci-dessous, un lancement du début des travaux peut être entrepris au plus tôt, dès le mois d'août 2024. La première étape consistera en la réalisation de la porte d'entrée/sortie côté Vilars.

Prochaines échéances :

- |  |                              |
|--|------------------------------|
| - votation du crédit communal :              | avril 2024                   |
| - développement du projet d'ouvrage :        | mai 2024                     |
| - séance d'information à la population :     | juin 2024                    |
| - appel d'offres aux entreprises :           | juin-juillet 2024            |
| - projet d'exécution 1 <sup>re</sup> étape : | juillet-août 2024            |
| - début des travaux :                        | août 2024                    |
| - projet d'exécution :                       | dès septembre 2024           |
| - exécution des travaux :                    | sur trois ans 2024/2025/2026 |
| - pose du tapis :                            | fin 2026                     |

Il est prévu que les travaux soient réalisés par étape et que la route ne soit jamais complètement fermée au trafic. La gestion de la circulation se fera à l'aide de feux de circulation de façon alternée.



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000

### 12. Conséquences financières

#### 12.1. Compte des investissements

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 2'850'000.

Les coûts étant indiqués toutes taxes comprises (TTC), la part liée aux eaux a fait l'objet d'un calcul de TVA nette à récupérer. La répartition se présente comme suit :

		2024	2025	2026
Dépense brute HT	CHF	550'000	1'350'000	950'000
Récupération TVA (eau potable et assainissement)	CHF	-15'000	-33'000	-47'000
Dépense nette	CHF	535'000	1'317'000	903'000
Subventions attendues	CHF	-17'000	-40'000	-58'000
Prélèvements aux taxes	CHF	-21'000	-48'600	-105'300
Participations de tiers	CHF	-6'000	-15'000	-10'500
TVA due (eau potable et assainissement)	CHF	3'300	7'200	12'100
<b>Investissement net</b>	<b>CHF</b>	<b>496'000</b>	<b>1'222'800</b>	<b>761'100</b>
Amortissement cumulé s/taux différencié par investissement	CHF	9'660	23'870	15'270
Intérêts de la dette selon estimation	1.41% CHF	7'540	18'490	12'600
<b>Charge totale annuelle au compte d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>17'200</b>	<b>42'360</b>	<b>27'870</b>
<b>Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation</b>		0.0215	0.0544	0.0270
<b>Incidence sur le prix de l'eau / d'assainissement</b>		0.0055	0.0127	0.0132

Tableau 1 : Coûts totaux et amortissement

#### 12.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

La charge d'amortissements et d'intérêts se présente comme suit, sachant que la part eau et assainissement est supportée par les chapitres autofinancés respectifs.

		2024	2025	2026
<b>Charge totale annuelle au compte d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>17'200</b>	<b>42'360</b>	<b>27'870</b>
Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation		0.0215	0.0544	0.0270
Incidence sur le prix de l'eau / d'assainissement		0.0055	0.0127	0.0132

Tableau 2 : Charges d'exploitation



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF  
2'850'000

### 13. Impact sur le personnel communal

---

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. En effet, hormis les séances de coordination prévues entre le maître d'ouvrage et la Commune, l'impact sur le personnel communal sera moindre et pourra être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

### 14. Vote à la majorité qualifiée du Conseil général

---

La présente demande de crédit d'engagement est une nouvelle dépense unique touchant le compte des investissements de plus de CHF 1'000'000, au sens de l'article 5.13 du règlement sur les finances, du 2 mai 2022. Elle doit être votée à la majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres présents du Conseil général qui peuvent prendre part à la votation, au sens de l'article 3.57 du règlement général, du 14 décembre 2015.

### 15. Conclusion

---

Le Conseil communal est convaincu de la pertinence des propositions qui sont faites et de l'opportunité de lier ce dossier aux travaux du Canton. L'état dégradé des infrastructures souterraines, de la route cantonale et des deux rues adjacentes concernées confirme la nécessité impérieuse des aménagements routiers prévus. Ces derniers permettent la mise en application du PDCMC, la mise en place d'un centre de village et surtout la sécurisation des cheminements piétonniers.

En vous remerciant de prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

Val-de-Ruz, le 10 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
Y. Ryser                              P. Godat



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF  
2'850'000

### 16. **Projet d'arrêté**

---



Commune de  
**Val-de-Ruz**

## Arrêté du Conseil général

### relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000 pour le réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 10 avril 2024 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

entendu les membres de la Commission des aménagements urbains ainsi que ceux de la Commission de gestion et des finances ;

sur la proposition du Conseil communal,

**arrête :**

#### Crédit d'engagement

#### Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 2'850'000 est accordé au Conseil communal pour le réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet.

#### Comptabilisation

#### Art. 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements 1000822005 pour les routes, amortie au taux de 2%, 1000822003 pour l'eau potable, amortie au taux de 1.25%, 1000822002 pour l'assainissement, amortie au taux de 2%, 1000822006 pour les eaux claires au taux de 2%, 1000822004 pour l'éclairage public, amortie au taux moyen de 3%, déduction faite des subventions et des prélèvements aux taxes affectées respectives.

#### Exécution

#### Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 29 avril 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

J. Matthey-

de-l'Endroit

La secrétaire

C. Geiser



# Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF

2'850'000

## 17. Annexes

### 17.1. Devis estimatif – part communale

AVANT-PROJET : Réaménagement de la traversée de FENIN RC 2170

DEVIS ESTIMATIF Version 01 du 05.02.2024

### SYNTHESE DES COUTS COMMUNAUX

Réseaux de fers (Swisscom/groupe électricité/gaz/CAD) non chiffré et à charge du propriétaire du réseau

Précision devis : +/- 20 %

Devis établi sur la base des plans : 23N016

Secteurs	Chapitre	Aménagements :	Superstructures des rues et trottoirs	Eclairage public	Canalisations	Conduite d'eau potable
			somme [CHF]	somme [CHF]	somme [CHF]	somme [CHF]
	1	TRaversee du village, route cantonale et raccords aux rues	675 601.-	124 771.-	215 043.-	333 665.-
		Divers & imprévus, régie 13%	87 828.-	16 220.-	27 956.-	43 377.-
		Honoraires (ingénieurs, DT, géomètre, spécialistes,...) ~10%	76 343.-	14 099.-	24 300.-	37 704.-
		TOTAL HT	839 772.-	155 090.-	267 299.-	414 746.-
		TVA 8.1%	68 022.-	12 562.-	21 651.-	33 594.-
		TOTAL PAR COMPTE TTC	907 794.-	167 653.-	288 950.-	448 341.-
TOTAL TTC			1 812 737.-			
	2	RUE COMMUNALE : DESSOUS-LA-VY	135 872.-	30 976.-	158 861.-	79 855.-
		Divers & imprévus, régie 13%	17 663.-	4 027.-	20 652.-	10 381.-
		Honoraires (ingénieurs, DT, géomètre, spécialistes,...) ~11%	16 889.-	3 850.-	19 746.-	9 926.-
		TOTAL HT	170 424.-	38 853.-	199 260.-	100 162.-
		TVA 8.1%	13 804.-	3 147.-	16 140.-	8 113.-
		TOTAL PAR COMPTE TTC	184 228.-	42 000.-	215 400.-	108 275.-
TOTAL TTC			549 903.-			
	3	RUE COMMUNALE : JEAN-DE-TRIBOLET	83 864.-	14 677.-	142 673.-	14 511.-
		Divers & imprévus, régie 13%	10 902.-	1 908.-	18 547.-	1 886.-
		Honoraires (ingénieurs, DT, géomètre, spécialistes,...) ~11%	10 424.-	1 824.-	17 734.-	1 804.-
		TOTAL HT	105 191.-	18 409.-	178 955.-	18 201.-
		TVA 8.1%	8 520.-	1 491.-	14 495.-	1 474.-
		TOTAL PAR COMPTE TTC	113 712.-	19 900.-	193 450.-	19 675.-
TOTAL TTC			346 737.-			
TOTAUX TRAVAUX HT			2 506 361.-			
TOTAUX TRAVAUX TTC			2 709 377.-			



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF  
2'850'000

### 17.2. Patrimoine et IVS

De : OPAN - PAT - Consultations <OPANPAT.consult@ne.ch>

Envoyé : mercredi, 7 février 2024 13:16

À : Schaffter Laurent <laurent.schaffter@rwb.ch>

Cc : Geiser Sébastien <Sebastien.Geiser@ne.ch>; Froidevaux Nicole <Nicole.Froidevaux@ne.ch>

Objet : RE: Traversée du village de Fenin : murs

Email externe

Monsieur Schaffter,

Nous avons bien reçu votre demande et nous vous en remercions. Nous avons pris le temps d'analyser le tronçon concerné et vous trouverez ci-dessous nos remarques à considérer dans l'élaboration du projet.

La traversée du village de Fenin du projet RC 2170 et les travaux projetés doit considérer le tracé d'importance nationale avec substance de l'Inventaire fédéral des voies historiques de Suisse (IVS NE 6.2). Vous trouverez ci-dessous nos différentes remarques à ce sujet, qui sont basées sur la documentation IVS ci-jointe :

- (...) Le tracé a conservé un bon nombre d'éléments traditionnels et de délimitation. Les arbres et les fontaines en sont la principale richesses. (...) A la sortie de la forêt, une borne indique que cette partie de la route cantonale a été construite en 1854. Les objets comme les bornes ou les fontaines qui se trouvent à proximité de la route nécessitent une attention particulière et ne doivent pas être démolis ni altérés.
- Nous relevons aussi : En arrivant sur Fenin, la route est encadrée en de nombreux endroits par une allée d'arbres ou par des haies de chamilles. Ces derniers surmontent et consolident les talus amont et aval qui bordent la route. Cette végétation, relevée au sein de la description IVS, est à maintenir ou à restituer.
- À Fenin, trois fontaines de facture traditionnelle sont disposées le long de la voie. Un gros tilleul marque le carrefour avec NE 521 (tracé IVS d'importance locale, avec substance). Ces trois fontaines et leurs abords (voir le pavement de la fontaine répertoriée sous le n° 43-180) ne doivent pas être altérées, et le gros tilleul est à maintenir. La fontaine 43 184 MH fontaine est mise sous protection avec ses abords, celle recensée sous le n° informatique 43-180 est évaluée en 1<sup>er</sup> catégorie du Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN). Voir les fiches en pièces jointes.
- Les jonctions avec les tracés suivants nécessitent une attention particulière : NE 532 (Importance locale, tracé historique avec substance), NE 521.1 (Importance locale, tracé historique avec substance) et NE 521.2 (Importance locale, tracé historique avec substance).
- L'IVS ne fait pas explicitement référence aux murs qui longent actuellement le tronçon, ils ne profitent d'aucune protection légale au sens strict du terme et d'aucune subvention éventuelle. Nous relevons toutefois qu'ils participent à l'identité de ce tronçon et que leur démolition, ou leur remplacement par des gabions ou par des éléments en béton, ou encore l'installation de places de stationnement, modifieraient l'aspect général de la traversée du village, qui se retrouverait banalisée. La physionomie de Fenin est en effet marquée par l'agencement de plusieurs niveaux de murs de soutènement, certains avec des escaliers, d'autres à proximité de ponts de grange ou



## Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF  
2'850'000

encore protégeant des jardins d'anciennes fermes et des parcs comme celui du château, celui à la rencontre de la Vy-Marchand avec la route du village).

- Vous trouverez également en pièces jointes les fiches de RACN des constructions au bénéfice d'une mise sous protection : l'auberge du Chasseur, la maison de la rue Léo-Châtelain 3, le château de Fenin, la fontaine à l'ouest de l'auberge du Chasseur et ses abords.

Est-ce que, conformément au document photographique annexé, votre demande ne concerne que les murs ? Pouvez-vous nous préciser le détail des travaux projetés ?

Pour votre information et afin de pouvoir situer sur votre plan les jonctions avec les IVS d'importance locale précitées, l'IVS est représenté dans le thème « Aménagement du territoire » du géoportail cantonal, sous « Inventaires fédéraux ». Il a également des pages propres sur le site de la Confédération ( <https://www.ivs.admin.ch/fr/> ).

Nous restons à votre disposition pour davantage de renseignements et vous adressons nos meilleures salutations,

### Marie Majeux

Collaboratrice scientifique et architecte EPF

*Absente les vendredis*



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Département de l'économie, de la sécurité et de la culture

Service de la culture

Office du patrimoine et de l'archéologie

Section Conservation du patrimoine

Rue de Tivoli 1

2000 Neuchâtel

T +41 32 889 49 29

F +41 32 889 62 85

[www.ne.ch/](http://www.ne.ch/)